**UNE BONNE QUALITÉ D’AIR DANS LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES**

**Thetford Mines – le 3 mars 2022 –** À la suite d’une recommandation du ministère de l’Éducation, le Centre de services scolaire des Appalaches a entrepris l’automne dernier et complété dernièrement l’installation de lecteurs de dioxyde de carbone (CO2) à l’intérieur de tous ses établissements.

Ces appareils visent à assurer un suivi rigoureux de la qualité de l’air intérieur et permettent d’évaluer la concentration de CO2 dans les salles de classe et mesurent la température et l’humidité relative. Les données ainsi recueillies permettent de cibler les endroits où des correctifs doivent être apportés, le cas échéant. La cueillette et l’analyse de ces données fournissent également un portrait en temps réel des paramètres de confort.

Rappelons que le CO2 est produit naturellement par la respiration humaine et que sa présence dans les locaux scolaires n’occasionne pas d’effets sur la santé. Le CO2 représente toutefois un indicateur de la qualité de la ventilation et un indicateur de confort. Le Ministère vise une concentration quotidienne moyenne de CO2 inférieure à 1 000 parties par million (ppm). Cette cible est utilisée pour orienter les travaux d’amélioration de la qualité de l’air dans les établissements scolaires au cours des prochaines années. À noter qu’une concentration moyenne quotidienne de CO2 inférieure à 1 500 ppm est un indicateur d’une ventilation adéquate.

Les données des lecteurs de CO2 sont recueillies de manière centrale au ministère de l’Éducation, lequel établit les moyennes. Les premiers résultats, pour la période du 14 au 18 février dernier, et ce, pour 22 des 24 établissements du Centre de services scolaire des Appalaches, viennent tout juste d’être transmis. Les données recueillies révèlent une concentration quotidienne moyenne de CO2 de 977 ppm.

Parmi les 427 classes recensées, 56,9 % affichaient une concentration inférieure à 1 000 ppm, tandis que 37,2 % obtenaient une moyenne se situant entre 1 000 et 1 500 ppm. Seulement 5,9 % des locaux affichaient un taux oscillant entre 1 500 et 2 000 ppm. Une analyse plus approfondie sera exécutée dans ces cas afin d’apporter des correctifs permettant d’améliorer la qualité de l’air à ces endroits.

En bref, ces premiers résultats permettent de constater que la vaste majorité des établissements du centre de services scolaire répondent aux normes exigées. La direction de Centre entend, par ailleurs, poursuivre ses efforts afin d’y améliorer encore davantage la qualité de l’air.

-30-

Renseignements :

Jean Roberge

Directeur général

Tél. : 418 338-7800, poste 1301

[jean.roberge@csappalaches.qc.ca](mailto:jean.roberge@csappalaches.qc.ca)